

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR MINEUR :

- les demandeurs non domiciliés a Porticcio, doivent déposer le dossier dans la Mairie de leur domicile
- remplir le formulaire au stylo noir
- remplir l'autorisation parentale
- lors du dépôt du dossier présence obligatoire du représentant légal

Vous demandez :

- la délivrance d'une première carte pour un mineur
- le renouvellement d'une carte pour un mineur

Vous devez fournir obligatoirement :

- une copie intégrale de l'acte de naissance du mineur de moins de 3 mois
- la copie de votre livret de famille
- deux photos conformes (voir la deuxième feuille)
- un justificatif de domicile récent (EDF France Telecom Ozone...) pas de facture de portable

NB : si vous ne possédez pas de justificatif de domicile personnel, il faut un justificatif de la personne qui vous héberge avec la copie d'une pièce d'identité et une attestation de sa part attestant que vous êtes domicilié chez lui ou elle avec le mineur

- si les parents sont divorcés joindre la copie du jugement de divorce ; si le mineur vit en alternance chez les parents joindre l'autorisation du parent qui ne fait pas la demande ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité. S'il s'agit d'une adoption joindre le certificat d'adoption. Si les parents n'ont pas la garde du mineur joindre la copie du jugement du tribunal attribuant la garde aux tuteurs avec la copie du livret de famille et d'une pièce d'identité des tuteurs.

S'il s'agit d'un renouvellement vous devez fournir en plus :

- l'ancienne carte ou la déclaration de perte ou de vol

**IMPORTANT : SI VOUS OU LE MINEUR AVEZ ACQUIS LA NATIONALITE
FRANCAISE JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA COPIE DU DECRET DE
NATURALISATION**